



CERTIFICAT DE PERFORMANCE ENERGÉTIQUE

Ce document fournit des informations utiles sur la performance énergétique du bâtiment (PEB). Des explications et informations complémentaires plus détaillées figurent dans les pages suivantes.

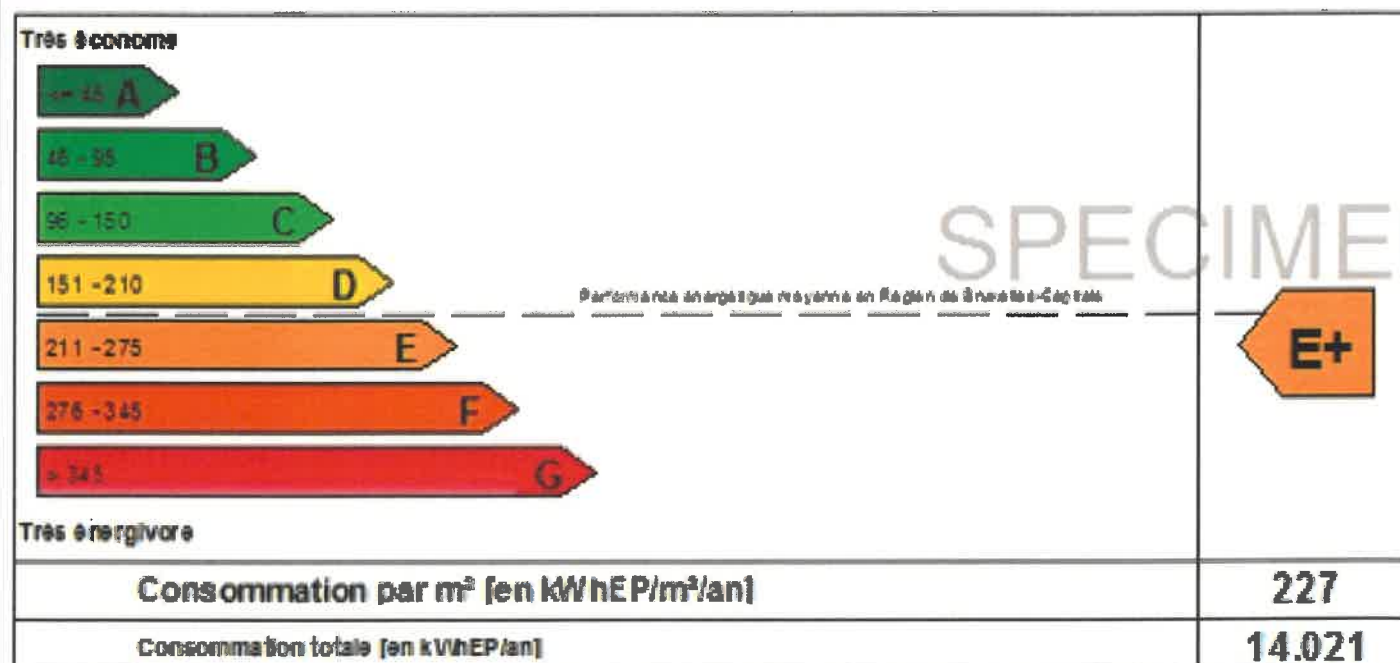
REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Chaussée d'Alsambert 419
1180 UCCLE
Appartement 2ème étage
Superficie: 62 m²

Img_FR_Woning

Certificat PEB valide jusqu'au: 21/02/2023

1 Performance énergétique du bâtiment



2 Emissions CO2

Emissions annuelles de CO2 par m² [kg CO2/m²/an]

PEU

BEAUCOUP

48

3 Recommandations

Les 3 premières recommandations pour améliorer la performance énergétique sont:

1. Prévoir un thermostat d'ambiance programmable.
2. Installer un système de ventilation permettant la ventilation contrôlée du logement.
3. Remplacer le simple vitrage par un double vitrage performant.

Retrouvez plus de détails et d'autres recommandations dans les pages suivantes.

4 Informations administratives

Certificat de PEB n°: 21 02 021 2

Affichage:

Visibilité individuelle

Certificat PEB n°: 20130221-000014-0101-01-07

OUI | NON

Présence d'un système de régulation du système de chauffage:
à la demande continue

☐ ☒
☐ ☐
☐ ☒

Présence d'un rapport de diagnostic:

Coordonnées du certificateur PEB

Nom: DEMEYER Jessica

Signature

Numéro d'agrément:

001006022